AGPB
CÉRÉALIERS DE FRANCE

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2022/2023

CÉRÉALIERS
DE FRANCE

L'AMBITION D'UNE COMPÉTITIVITÉ RESPONSABLE

SOMMAIRE

EDITO DU PRESIDENT 5

CÉRÉALES & CÉRÉALIERS : ÉLÉMENTS ET CHIFFRES CLÉS 6

1

UN ENGAGEMENT AU PLUS PRÈS DES REALITÉS DU TERRAIN 7

Porter la vision des tous les céréaliers 8

Des femmes et des hommes mobilisés sur tous les territoires 9

/ AGPB 2030 : une boussole pour anticiper et agir 10

/ Une équipe en action 12

Quelques évènements forts de l'année 13

/ Réunions régionales 13

/ Renforcer le dialogue avec les institutions et porter

/ la voix des céréaliers à Bruxelles 14

/ Salon International de l'Agriculture 2023 14

/ Géopolitique du blé : enjeu mondial, réalités françaises 15

/ Colloque orges de brasserie :

/ une filière engagée pour optimiser les ressources 16

/ Colloque « La création variétale au service de la ferme 2030 » 16

2

UNE EMBELLIE EN TROMPE L'ŒIL 17

Une moisson 2022 confrontée aux réalités du changement climatique 18

Chiffres clés par espèces 18

Des résultats économiques bienvenus sous la menace d'un effet ciseaux 20

La crise des engrais 22

Une année exceptionnelle pour l'exportation de céréales 23

Les Céréales bio : une progression ralentie par les conséquences de l'inflation 24

3

UNE MOBILISATION POUR TOUS LES CEREALIERS 25

Des avancées significatives 26

/ Une PAC plus juste 26

/ Certification environnementale CE2+ : reconnaitre et valoriser une boucle vertueuse 27

/ Gestion des risques : des leviers pour une meilleure résilience économique des exploitations 28

/ Proposition de loi visant à sécuriser l'approvisionnement des Français en produits de grande consommation (Egalim 3) 30

Anticiper et se mobiliser pour garantir des moyens de productions durable 31

/ Projet de loi de finances pour 2023 31

/ Règlements européens du Green Deal : la mobilisation 32

/ Calendrier règlementaire européen 34

/ Protection des cultures : dialoguer et retrouver du bon sens 34

4

LA COMPÉTITIVITÉ, CLÉ D'UN AGRICULTURE DURABLE 36

De nouvelles perspectives pour créer de la valeur 37

/ Le projet de loi Energies renouvelables 37

/ Projet de loi d'orientation et d'avenir agricole : partager notre travail prospectif 38

/ Valoriser les bonnes pratiques et déployer des indicateurs 38

/ Encourager la biodiversité à l'échelle Européenne 39

Construire des solutions par l'innovation variétale 39

France Nation Verte : les céréaliers pour une Planification Ecologique de solutions ! 40

Relever le défi carbone 42

PRODUIRE PLUS ET PRODUIRE MIEUX

Edito

Eric THIROUIN
PRÉSIDENT DE L'AGPB

En 2022, l'AGPB s'est mobilisée chaque jour pour défendre les intérêts et les valeurs des céréaliers. Sur tous les sujets, nous restons mobilisés jusqu'à l'obtention de résultats concrets. Premier exemple avec nouvelle PAC : nous avons été vigilants pour obtenir la mise en œuvre de toutes les voies d'accès aux nouveaux écorégimes de la PAC, notamment la voie de la certification environnementale CE2+, afin que personne ne soit laissé au bord du chemin. Deuxième exemple, les assurances : après les arbitrages budgétaires favorables obtenus du Président de la République en septembre 2022, nous avons suivi précisément l'élaboration du cahier des charges des assurances subventionnables. Troisième exemple, nous nous sommes mobilisés, avec l'ensemble des associations spécialisées de grandes cultures, pour défendre nos moyens de production, qu'il s'agisse des produits de protection des plantes, de l'eau ou encore des fertilisants ; en particulier, la mobilisation des producteurs a permis d'éviter un blocage des exportations de grains, qui menaçait en avril 2023 à cause d'une réglementation nationale kafkaïenne.

Au-delà des sujets d'actualité syndicale, la réflexion engagée début 2022 dans le cadre du projet « AGPB 2030 » nous a permis de réaffirmer notre ambition de « produire plus et produire mieux » ainsi que de mettre en évidence les sujets de mobilisation prioritaires pour les prochaines années, notamment la compétitivité et la décarbonation.

En ce qui concerne la compétitivité, la priorité absolue reste la défense de nos moyens de production : « pas d'interdiction sans solution ». La Première ministre a annoncé fin février 2023 une nouvelle méthode de travail pour anticiper l'examen des molécules à la base des produits de protection des plantes mais, au-delà de la méthode, il faudra de la clarté et du courage politique pour garantir la souveraineté alimentaire et l'équité concurrentielle. Plus globalement, nous avons initié une réflexion au sein de la filière sur les différents scénarios d'évolution de la guerre en Ukraine, afin d'anticiper les risques et les opportunités : la relation future entre l'Union européenne et l'Ukraine devra tenir compte des enjeux des producteurs de céréales. C'est dans ce contexte que l'AGPB doit encore renforcer son action au niveau européen, où des textes importants sont en préparation, par exemple sur les nouvelles technologies de sélection variétale (NBT/NGT) : les élections européennes de 2024 et l'installation d'une nouvelle Commission seront des rendez-vous importants pour l'agriculture.

En ce qui concerne la décarbonation, le Président de la République a lancé en 2022 une nouvelle ambition de planification écologique. La planification peut être une bonne chose s'il y a une véritable concertation sur les objectifs, le calendrier et les moyens. La production agricole n'est pas un problème mais une partie de la solution, à travers la production de biomasse grâce à la photosynthèse, à condition d'avoir un engagement des pouvoirs publics sur les investissements nécessaires, non seulement dans la recherche et l'innovation mais aussi dans les fermes. C'est le message que nous avons porté sur le Salon de l'agriculture à travers le livre blanc « pour une planification de solutions ».

Surtout, il ne faut pas perdre de vue l'importance de la souveraineté alimentaire, dans un contexte international difficile. Nous avons organisé un événement avec Unigrains début mars 2023 sur le thème « Géopolitique du blé : enjeu mondial, réalités françaises ». La production de blé renforce la place de la France dans le monde (la France est le 4ème exportateur mondial de blé en 2022) ; le blé est le « pétrole doré de la France ».

Les céréaliers peuvent être fiers de leur action !

Céréales & céréaliers : éléments et chiffres clés

60 Mt DE CÉRÉALES
Récoltées en 2022

10 MILLIONS D'HA
Soit 37 % de la surface agricole utile

4ÈME EXPORTATEUR MONDIAL
de blé

1ER EXPORTATEUR EUROPÉEN
de blé

390 000 EXPLOITATIONS AGRICOLES
EN 2020 DONT 112 000 SPÉCIALISÉES EN GRANDES CULTURES

10,7 MILLIARDS D'EUROS
D'excédent commercial céréalier soit la deuxième place dans la balance commerciale agroalimentaire*.

47% DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES
(QSA) UTILISÉES DEPUIS 2000

400 000 KM DE BANDES ENHERBÉES
pour préserver la qualité des eaux et de la biodiversité (soit la distance de la terre à la lune)

Source Agreste - ASP

1 UN ENGAGEMENT AU PLUS PRÈS DES RÉALITÉS DU TERRAIN

Porter la vision
de tous les céréaliers

Depuis près d'un siècle, les céréaliers de France rassemblés au sein de l'Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales (AGPB) ont à cœur de relever les défis des transitions agricoles successives pour produire plus et produire mieux.

Forte d'un ancrage au plus près des réalités du terrain, l'AGPB agit pour défendre les valeurs et les intérêts des producteurs français de céréales à paille (blé, orge, avoine, seigle, sorgho...). Elle se mobilise au quotidien pour construire des solutions favorables à la compétitivité des exploitations céréalières et accompagner les céréaliers dans des transitions réellement durables.

Les sujets travaillés par l'AGPB sont débattus et arbitrés au sein du Bureau et du Conseil d'administration, avec l'appui des préconisations des commissions et des groupes de travail ou comités orchestrés toute l'année.

ADMINISTRATEURS ISSUS DES ORGANISMES DE COLLECTE

ADMINISTRATEURS ISSUS DES FDSEA

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Composé de 74 administrateurs, il débat des principaux sujets d'actualité et décide des actions à mener.

BUREAU
Piloté par le Président, il déploie et applique les orientations et positions décidées en Conseil d'Administration

L'AGPB organise son travail quotidien au travers de plusieurs commissions et groupes de travail :

	PILOTE PROFESSIONNEL
GROUPE PROSPECTIVES	Philippe HEUSELE
COMMISSION ENVIRONNEMENT	Benoit PIETREMENT
COMMISSION COMMUNICATION	Luc VERMERSCH
COMMISSION ECONOMIE DE L'EXPLOITATION	François JACQUES
COMMISSION EUROPE ET INTERNATIONAL	Cédric BENOIST
COMMISSION SEMENCES	François JACQUES
COMMISSION BLÉ DUR	Didier JEANNET
COMMISSION ORGES DE BRASSERIE	Didier LENOIR
COMITÉ BIO	Franck BLUTEAU
BUREAU COMMUN DES PAILLES ET FOURRAGES	Jean-Guillaume HANNEQUIN
CARBONE ET PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE	Olivier DAUGER
CULTURIBLES	Philippe DUBIEF
GROUPE ZONES INTERMÉDIAIRES	Cédric BENOIST
GROUPE SORGHO	Yvon PARAYRE

Des femmes et des hommes **mobilisés sur tous les territoires**

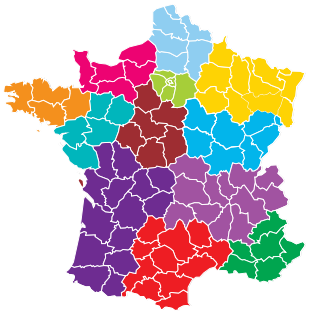

Administrée par plus de 70 agricultrices et agriculteurs élus de toutes les régions de France, l'AGPB combine une double approche économique et syndicale. Les administrateurs de l'AGPB sont engagés au quotidien au sein des structures et organisations syndicales ou économiques de l'écosystème agricole. Cette implication de tous les instants au sein de ces différentes entités, renforce et enrichit la vision portée par les céréaliers français.

Le conseil d'Administration :

DUPRE Jean-Hugues	03	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
DESGOUTTE Pierre	03	
VILLIER Frédéric	69	
DE LOISY Jacques	21	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
DUBIEF-BECHET Philippe	21	
LENOIR Didier	21	
EMERY Patrick	39	
CONDAMINE Jean-Pierre	58	
COUZON Philippe	71	
DEGRYSE Nicolas	89	
POUILLOT Franck	89	
ROCHEFORT Dany	22	BRETAGNE
BROHAN Guenael	56	
BOUVAT-MARTIN Bruno	18	CENTRE VAL-DE-LOIRE
JAMET Denis	18	
BARRET François	28	
DUTEILLEUR Dorian	28	
THIROUIN Eric	28	
GUERIN Vincent	36	
MALOU Claude	36	
ROBIN Jean-Claude	37	
LOISEAU Jean-François	41	
VERNON Patrick	41	
BENOIST Cédric	45	
DELATTRE Flavie	45	
FERRIERE Benoît	45	
GOND Frédéric	45	
ROUSSEAU Dominique	72	
FOSSEPREZ Damien	08	GRAND EST
FLOGNY Jean-Pierre	10	
VIEILLART Emmanuel	10	
PIETREMENT Benoît	51	
ADAM Patrick	51	
BOYNARD Alain	51	
JACQUES François	54	
HANNEQUIN Jean-Guillaume	55	
SIMON Denis	57	
FISCHER Laurent	67	
DAUGER Olivier	02	HAUTS-DE-FRANCE
VASSANT Charlotte	02	
BRICOUT Jean-Yves	02	
BOLLENGIER Denis	59	
LETERME Emmanuelle	59	
BOURGEOIS Thomas	60	
DUPONT Thierry	60	
GRISON Christophe	60	
BUE Laurent	62	
HERNU Bertrand	62	
ALLOUCHERY Angélique	62	
DE VILLENEUVE Jacques	80	
VERMERSCH Luc	80	
FROT Frédéric	77	ILE-DE-FRANCE
HEUSELE Philippe	77	
MILARD Cyrille	77	
GREFFIN Damien	91	
BOURSIQUOT Frédéric	17	NOUVELLE AQUITAINE
RENAUDEAU Jean-Marc	79	
THIROUIN Pierre-Yves	86	
DE LESQUEN Geoffroy	14	NORMANDIE
CHARPENTIER Jérôme	27	
PREVOST Stéphane	27	
PREVOST Jean-Pierre	61	
DECLERCQ Antoine	76	
JEANNET Didier	11	OCCITANIE
LAMASSE Jean-François	31	
TRAN VAN Axel	31	
GERBER Daniel	31	
CARDONA Christian	32	
DE SAMBUCY Nicolas	13	PACA
MAZEL Bertrand	13	
BLET Christian	49	PAYS DE LA LOIRE
DUHAMEL Olivier	53	
ROUSSEAU Dominique	72	
BLUTEAU Franck	85	
PORCHER Hugues	85	

AGPB 2030 :
une boussole pour anticiper les défis à venir

Fidèle à notre tradition d'anticiper pour ne pas subir, le Bureau de l'AGPB a lancé en janvier 2022 le projet « AGPB 2030 ». En repartant de notre ambition de « produire plus et produire mieux », une première étape a permis d'élaborer une « boussole » rassemblant cinq convictions partagées par les céréaliers de France, pour nous orienter dans un environnement complexe, volatile et incertain.

NOTRE BOUSSOLE, 5 CONVICTIONS PARTAGÉES DES CÉRÉALIERS

Produire plus et produire mieux se prolonge dans les questions :
Produire plus de quoi ? / Produire mieux comment ?

5 CONVICTIONS FORTES
Intégrez les enjeux de production et les enjeux d'environnement
Embarquez les enjeux clès de l'eau, de l'énergie, du carbone, de la biodiversité, du foncier ...

La seconde étape a commencé par une phase d'écoute de nos principaux partenaires, dont deux éléments clés sont ressortis : l'AGPB a l'image positive d'un syndicat historiquement fort, qui contribue à l'unité syndicale et engagé dans la transition agricole ; mais le potentiel d'influence pourrait s'accroître encore davantage. Ensuite, la consultation des céréaliers lors du Congrès du 8 juin 2022, a permis d'orienter les réflexions sur nos priorités d'action pour les prochaines années.

Il ressort notamment du projet « AGPB 2030 » qu'il faut être en capacité de mobiliser des moyens sur trois principales missions :

- DÉPLOYER SON INFLUENCE AUPRÈS DES DÉCIDEURS ET DES LEADERS d'opinion pour « impacter » les politiques céréalières. En particulier, des actions nouvelles apparaissent nécessaires au niveau européen (relais d'influences pour les céréaliers, complémentaires au COPA-COGECA) ;
- GARDER UN TEMPS D'AVANCE en matière d'enjeux économiques, sociétaux et environnementaux ;
- MOBILISER L'ENSEMBLE DE L'ÉCOSYSTÈME CÉRÉALIER au profit d'une agriculture performante, responsable, et durable.

3 axes de réfléxion sur la mission de l'AGPB

ELARGIR ET CONSOLIDER SON TERRAIN DE JEU POUR MOBILISER L'ENSEMBLE DE L'ÉCOSYSTÈME CÉRÉALIER au profit d'une agriculture performante, responsable et durable.

ENRICHIR SES CONNAISSANCES POUR GARDER UN TEMPS D'AVANCE EN MATIÈRE D'ENJEUX ÉCONOMIQUES, SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENT.

DÉPLOYER SON INFLUENCE AUPRÈS DES DÉCIDEURS ET DES LEADERS D'OPINION POUR «IMPACTER» LES POLITIQUES CÉRÉALIÈRES

L'AGPB a obtenu ces dernières années des résultats significatifs au service des intérêts et des valeurs des céréaliers (PAC/PSN, assurance récolte, certification environnementale...), mais la défense du « produire plus et produire mieux » nécessite une mobilisation accrue dans un contexte marqué par des transitions, notamment la planification écologique que le Président de la République a confiée à la Première ministre en 2022.

En ce qui concerne la gouvernance de l'AGPB, l'objectif est de mobiliser le plus possible tous les céréaliers et tous les membres du Conseil d'administration de l'AGPB pour faire entendre la voix des agriculteurs auprès des pouvoirs publics à tous les niveaux afin de défendre nos convictions. Ensemble, nous souhaitons construire les réponses adaptées aux grands défis du monde contemporain.

Une équipe **en action**

Forte de son ancrage au plus près des réalités du terrain, l'AGPB s'appuie sur une équipe de collaborateurs motivés et experts des secteurs de l'économie, de l'agronomie, de l'environnement, de l'action syndicale, des politiques publiques nationales, communautaires, internationales et de la communication.

En 2022, nous avons accueilli Lauriane CHAMOT qui succède à Xavier JAMET au poste de Responsable des affaires publiques. Grégoire DE LA ROUSSIERE, initialement en charge de la communication digitale, prend le relais de Jérôme JOSSEAUX au poste de Responsable de la Communication

Philippe HELLEISEN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

phelleisen@agpb.fr
01 44 31 10 01

Patrice AUGUSTE
DIRECTEUR RELATIONS TERRAIN

pauguste@agpb.fr
01 44 31 10 05

Martine JULLIEN
RESPONSABLE VEILLE STRATEGIQUE ET PROSPECTIVES

mjullien@agpb.fr
01 44 31 16 15

Nicolas FERENCZI
RESPONSABLE ECONOMIE ET RELATIONS INTERNATIONALES

nferenczi@agpb.fr
01 44 31 10 97

Cécilia LEFEBVRE
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

clefebvre@agpb.fr
01 44 31 16 97

Théo BOUCHARDEAU
RESPONSABLE JURIDIQUE DES AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES RSE

tbouchardeau@agpb.fr
01 44 31 10 07

Lauriane CHAMOT
RESPONSABLE DES AFFAIRES PUBLIQUES

lchamot@agpb.fr
01 44 31 10 04

Grégoire DE LA ROUSSIÈRE
RESPONSABLE COMMUNICATION

gdelaroussiere@agpb.fr
01 44 31 16 18

Gildas COTTEN
DEBOUCHES ENERGETIQUES ET VALORISATION BIOMASSE AGPB/AGPM

gildas.cotten@agpm.com
01 44 31 10 92

Evelyn SARPONG
ASSISTANTE DE DIRECTION RELATIONS TERRAIN

esarpong@agpb.fr
01 44 31 10 77

Cathy PELTIER
ASSISTANTE DE DIRECTION GENERALE

cpeltier@agpb.fr
01 44 31 16 82

Anna GIANNINI
SECRETAIRE

agianinni@agpb.fr
01 44 31 16 60

Quelques évènements forts **de l'année**

Réunions **régionales**

Mobilisés pour défendre tous les céréaliers, les administrateurs de l'AGPB ont à cœur de favoriser le débat et les échanges sur tous les territoires. C'est l'objectif des tournées régionales qui sont l'occasion de partager et décrypter l'actualité céréalière, avec l'ensemble des responsables syndicaux et acteurs économiques des régions. Pas moins de huit rencontres ont ainsi ponctué la campagne 2022-2023, des occasions uniques pour revenir sur les avancées obtenues et les travaux qui animent l'AGPB au quotidien : PAC-PSN, conjoncture, moyens de production, gestion des risques, carbone...

Les réunions régionales sont également des rendez-vous pour une réflexion collective tournée vers l'avenir : les grandes évolutions qui se profilent pour la filière céréales sont ainsi partagées, débattues et les réflexions se nourrissent des réalités de chaque territoire.

8 RENCONTRES RÉGIONALES :

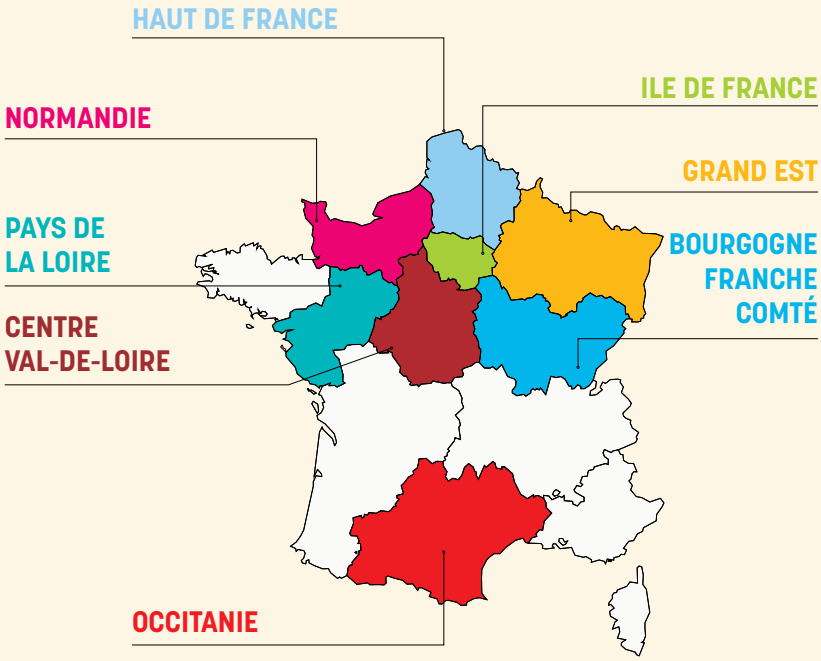

Renforcer le dialogue avec les institutions **et porter la voix des céréaliers à Bruxelles**

Les 16 et 17 janvier, les administrateurs de l'AGPB se sont rendus à Bruxelles pour approfondir leur compréhension des mécanismes de fonctionnement des instances européennes et de leurs conséquences concrètes sur l'agenda des politiques agricoles.

L'occasion de mieux comprendre les équilibres politiques intracommunautaires actuels et la temporalité des décisions au sein du Parlement européen et de la Commission mais également d'interroger et échanger avec les acteurs des politiques agricoles européennes.

Du « Green Deal » et sa stratégie Farm to Fork à la Politique Agricole Commune (PAC) actuelle et future, en passant par la guerre en Ukraine et la sécurité alimentaire : les dossiers étaient nombreux. Les échanges, parfois vifs mais toujours constructifs, autour des sujets agricoles et de l'actualité céréalière ont apporté des pistes enrichissantes pour mieux appréhender les processus de décision et l'action de l'Union Européenne à court, moyen et long terme.

Salon International **de l'Agriculture 2023**

Le Salon International de l'Agriculture 2023 (SIA 2023) restera dans les annales à plus d'un titre. Tout d'abord sur le plan de la fréquentation : avec plus de 615 000 visiteurs contre 500 000 l'année précédente, cette 59ème édition du SIA marque le retour à une affluence qui flirte avec les chiffres de l'avant-pandémie !
Un engouement du grand-public pour son agriculture qui rappelle combien l'engagement des agriculteurs est reconnu pour son rôle essentiel à la souveraineté alimentaire de notre pays.
Sur le plan syndical, la mobilisation a été totale avec un engagement de tous les instants pour les élus AGPB présents. Si le SIA est l'occasion de partager les réalités de l'agriculture céréalière avec le grand-public, c'est également un rendez-vous institutionnel essentiel pour porter nos convictions et nos propositions auprès des décideurs publics.

Ainsi, l'AGPB a rencontré et échangé avec : le Président de la République, pas moins de 10 ministres, près d'une centaine de parlementaires, d'élus locaux (régions, départements, communes) ainsi qu'une délégation européenne.
Pour cette édition très politique, nous avons défendu une ligne directrice majeure : pérenniser nos moyens de productions en développant des solutions réellement durables pour l'avenir des céréaliers.
Tous les dossiers « chauds » ont été abordés : fragilisation de nos moyens de production par des décisions réglementaires et judiciaires hors-sol, impasses techniques, compétitivité de nos exploitations confrontées à des distorsions économiques et environnementales, certification environnementale CE2+ ou encore notre engagement pour répondre aux enjeux climatiques avec la feuille de route décarbonation en système grandes cultures élaborée avec la filière.
La compréhension et les soutiens affichés lors de nos rendez-vous témoignent d'une évolution de la prise de conscience politique mais qui reste à concrétiser par des actes dans les mois et années à venir.

Cela concerne notamment l'annonce par Elisabeth Borne du « Plan de développement d'alternatives pour les produits phytosanitaires » qui reconnaît l'incohérence des surtranspositions franco-françaises et annonce enfin une harmonisation européenne.

Affaire à suivre...

Géopolitique du blé : **enjeu mondial, réalités françaises**

Autre temps fort : l'événement organisé par l'AGPB et Unigrains sur le thème ***« Géopolitique du blé : enjeu mondial, réalités françaises »,*** qui a réuni près de 300 participants le 2 mars en présence du ministre Marc Fesneau, des présidents des commissions des affaires économiques de l'Assemblée nationale et du Sénat, Guillaume Kasbarian et Sophie Primas, ainsi que de Sébastien Abis, l'auteur du livre « Géopolitique du blé ». Les échanges ont permis de rappeler aux décideurs politiques et économiques présents, la contribution essentielle de la France à la sécurité alimentaire mondiale par sa production de blé : une chance et un atout qui doivent être considérés à leur juste valeur et préservés.

Colloque orges de brasserie : **une filière engagée pour optimiser les ressources**

En partenariat avec Intercéréales, Brasseurs de France, Malteurs de France, l'AGPB s'est impliquée dans la 23ème édition du colloque Orges brassicoles organisé par ARVALIS.
Plus de 200 acteurs de tous les maillons de la filière se sont retrouvés pour réfléchir aux solutions d'une gestion des ressources raisonnée et optimisée, par exemple grâce à l'innovation génétique pour la production.
Les différents intervenants ont par ailleurs permis de mettre en valeur les efforts constants réalisés pour améliorer le bilan carbone aux différentes étapes des process de la production : malterie, brasserie et distribution. Optimiser les process et les flux de transport sont également des voies pour agir sur les émissions de gaz à effet de serre.
La filière a confirmé, tout au long de cette journée, sa cohésion et son engagement pour améliorer ses performances : sa capacité à « faire filière ».

Colloque « La création variétale **au service de la ferme 2030 »**

Face aux défis alimentaires, à la réalité du changement climatique, à une réglementation en perpétuelle évolution, à des attentes sociétales parfois paradoxales… Quelles innovations variétales pour l'agriculture en 2030 ?
Dans quel environnement global s'inscrira la ferme 2030 ? Sur quels outils peut-elle compter pour accompagner les agriculteurs et les céréaliers dans la relève et la réussite de ces nouveaux défis ?
Depuis sa création, le progrès génétique s'est avéré déterminant pour accompagner les transitions mais que peut-on encore attendre de l'innovation variétale pour les prochaines années ?
Pour avancer des pistes de réflexion autour de ces interrogations fondamentales, SEMAE et l'AGPB ont coorganisé pour la première fois, le jeudi 2 février à la Cité Internationale Universitaire de Paris, un colloque afin de partager les attentes, les perspectives et les défis à relever pour tous les acteurs de la filière.

2 UNE EMBELLIE EN TROMPE L'ŒIL

Une moisson 2022 confrontée **aux réalités du changement climatique**

Avec un déficit pluviométrique de 30% conjugué à des températures estivales jamais atteintes depuis plus d'un siècle, les volumes récoltés restent corrects mais marquent une moyenne en légère baisse.

Si au premier regard, la moisson 2022 semble « limiter la casse » au regard d'événements climatiques parfois extrêmes, les moyennes statistiques masquent cependant une forte hétérogénéité entre les productions et entre les territoires. Avec par exemple une moitié sud de la France particulièrement sinistrée par la sécheresse en 2022 et une production de blé dur très lourdement impactée.

Néanmoins, la qualité des céréales françaises a été au rendez-vous lors de cette campagne avec une palette suffisante pour servir tous les marchés, des plus exigeants comme la meunerie jusqu'à l'alimentation animale.

BLÉ DUR

SURFACE	RENDEMENT	PRODUCTION
253 000 MHA	53 QX/HA	1,3 MT

EVOLUTION DE LA PRODUCTION

-20% PAR **RAPPORT** À LA **MOYENNE** 2017/2021

BLÉ TENDRE

SURFACE	RENDEMENT	PRODUCTION
4,7 MHA	71,8 QX/HA	33,7 MT

EVOLUTION DE LA PRODUCTION

-4% PAR **RAPPORT** À LA **MOYENNE** 2017/2021

ORGES

SURFACE	RENDEMENT	PRODUCTION
1,8 MHA	117 QX/HA	11 MT

EVOLUTION DE LA PRODUCTION

-2% PAR **RAPPORT** À LA **MOYENNE** 2017/2021

Rendement de blé tendre en 2022
(q/ha Source Agreste)

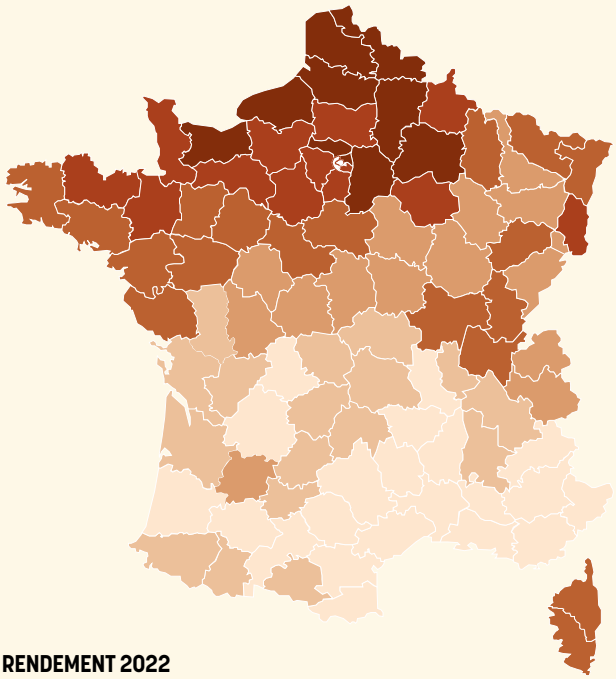

RENDEMENT 2022

- DE 85 À 98
- de 75 à 85
- de 65 à 75
- de 55 à 65
- de 45 à 55
- de 20 à 45

Variation du rendement du blé tendre en 2022 / moyenne 5 ans
(q/ha Source Agreste)

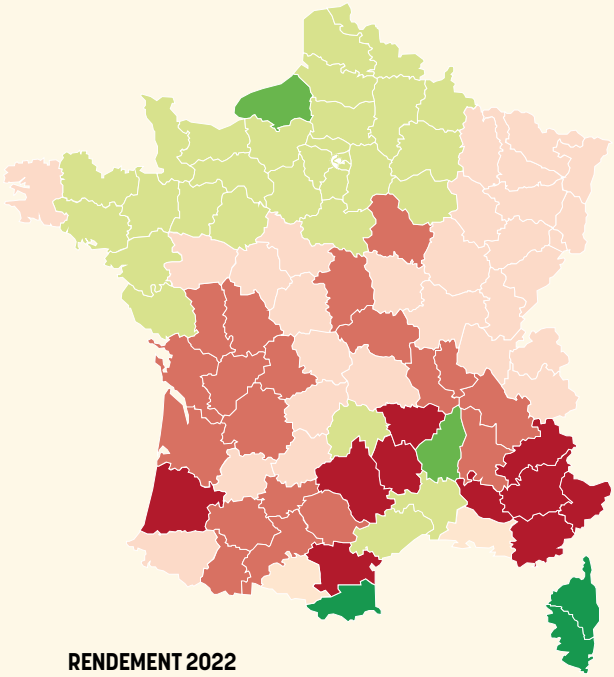

RENDEMENT 2022

- Baisse de 20%
- Baisse entre 10 et 20%
- Baisse < 10%
- Baisse > 10%
- Hausse de 10 à 20%
- Hausse > 20%

2022 : UNE ANNÉE QUI POURRAIT PRÉFIGURER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE À MOYEN TERME AVEC DES ALÉAS QUI AFFECTENT FORTEMENT LE POTENTIEL AGRICOLE DES DÉPARTEMENTS DU SUD OU DES ZONES INTERMÉDIAIRES

Des résultats économiques bienvenus mais sous la menace d'un effet ciseaux

Après plusieurs années difficiles marquées par une volatilité des cours qui ont grandement impacté leurs revenus, on pourrait croire à une embellie réconfortante pour les producteurs de grandes cultures. Sous l'effet conjugué de la reprise économique post-Covid de 2021 et de l'impact de la guerre russo-ukrainienne sur les marchés, les prix sont en effet partis à la hausse. Une bouffée d'oxygène bienvenue mais désormais très fragilisée par un contexte qui conjugue inflation, crise énergétique et conséquences du dérèglement climatique.

L'embellie des cours des productions agricoles débutée en 2021 s'est poursuivie en 2022 pour atteindre un niveau record en mai 2022. Puis, les premiers signes de retournements ont commencé à se faire sentir brutalement. En l'espace de quelques mois, les cours se sont repliés et l'ensemble des charges a été entraîné à la hausse, du fait du prix de l'énergie, du manque de certaines matières premières ou de l'inflation généralisée. Après 8 années de revenus extrêmement faibles (résultat courant avant impôt annuel inférieur à 8 500 € par agriculteur en moyenne 2013-2020) les années 2021 et 2022 ont permis aux producteurs de céréales de retrouver une situation plus favorable, grâce à l'effet conjugué de rendements corrects et de prix des grains en hausse.

Résultat courant avant impot des céréaliers spécialisés (Otex15) après MSA en k€ courants/ UTANS

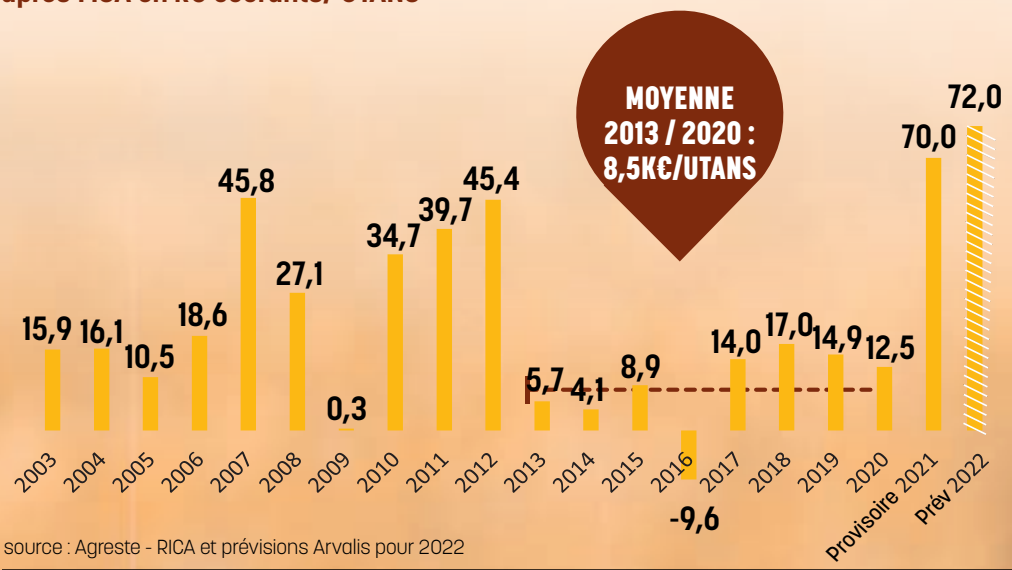

source : Agreste - RICA et prévisions Arvalis pour 2022

Mais la tension sur l'ensemble des marchés des matières premières depuis le début de 2021 s'est également traduite par une forte hausse des charges, notamment des engrais et de l'énergie. Les engrais, qui représentaient en moyenne (2013-2020) 17% du chiffre d'affaires et 42% du coût des intrants des céréaliers, ont vu leur prix exploser depuis janvier 2021. Entre la saison d'achats pour la récolte 2021 (juin-décembre 2020) et celle correspondant à la récolte 2023 (juin-décembre 2022), les prix de l'azote ont été multipliées par 3 (urée) à 4,1 (solution azotée). Un phénomène amplifié par les contraintes d'approvisionnement des organismes de collecte-approvisionnement dues aux fermetures d'usines de fabrication d'engrais perturbées par la crise énergétique.

Les prix des grains, quant à eux, sont en chute continue depuis leur pic du printemps 2022, avec, dans l'exemple du blé tendre, une baisse de 40% en avril 2023 par rapport à mai 2022. Sauf retournement de tendance peu probable, il est donc à craindre que les céréaliculteurs se trouvent piégés cette année par un effet ciseaux, avec des prix des grains en forte baisse pour la récolte 2023 alors qu'ils ont été contraints d'acheter leurs engrais au prix fort.

Si l'écart entre les produits et les charges, très limité au cours des 8 années précédentes, s'est largement accru en 2021 et 2022, on peut déjà craindre un effet ciseaux brutal dès 2023, annulant l'embellie au niveau des résultats des exploitations.

Source AGPB , données agences d'information

Une flambée des charges d'une ampleur sans précédent depuis 20 ans
Chares en système spécialisé COP source AGRESTE en base 100 en 2015

+ 50%
c'est la
HAUSSE DE COÛT
DE PRODUCTION MOYEN DU BLÉ EN 2 ANS ENTRE 2020 ET 2023, NIVEAU
JAMAIS VU DEPUIS 20 ANS.

La crise **des engrais**

La crise sur le marché des engrais a commencé en 2021, avec une explosion des prix suivie et aggravée par une baisse de la production et des importations d'engrais azotés en Europe. Sous l'effet combiné des prix élevés et des difficultés d'approvisionnement, les livraisons d'engrais en France pour la récolte 2022 ont baissé de -8% pour l'azote, -23% pour le phosphore et -24% pour la potasse. Les approvisionnements pour la récolte 2023 semblent à nouveau en retrait, ce qui pourrait impacter négativement la récolte 2023.

En cause, une hausse à partir de 2021 de la demande sur le marché mondial des engrais et du gaz naturel (la matière première essentielle à la fabrication de l'azote), aggravée en 2022 par le début de la guerre en Ukraine, qui a temporairement emballé les prix du gaz et tari les importations d'engrais de Russie, d'Ukraine et du Bélarus. En cause également, le fonctionnement du marché européen lié aux droits de douane à l'importation des engrais azotés et phosphorés. Ces barrières se traduisent par des prix intérieurs plus élevés que dans le reste du monde ainsi que, depuis deux ans, des hausses de prix plus fortes et des pénuries que n'ont pas connu les autres pays.

Evolution des prix des engrais azotés et du blé en France (€/T)

(Prix des engrais = moyenne juin-décembre pour chaque saison juin-avril)

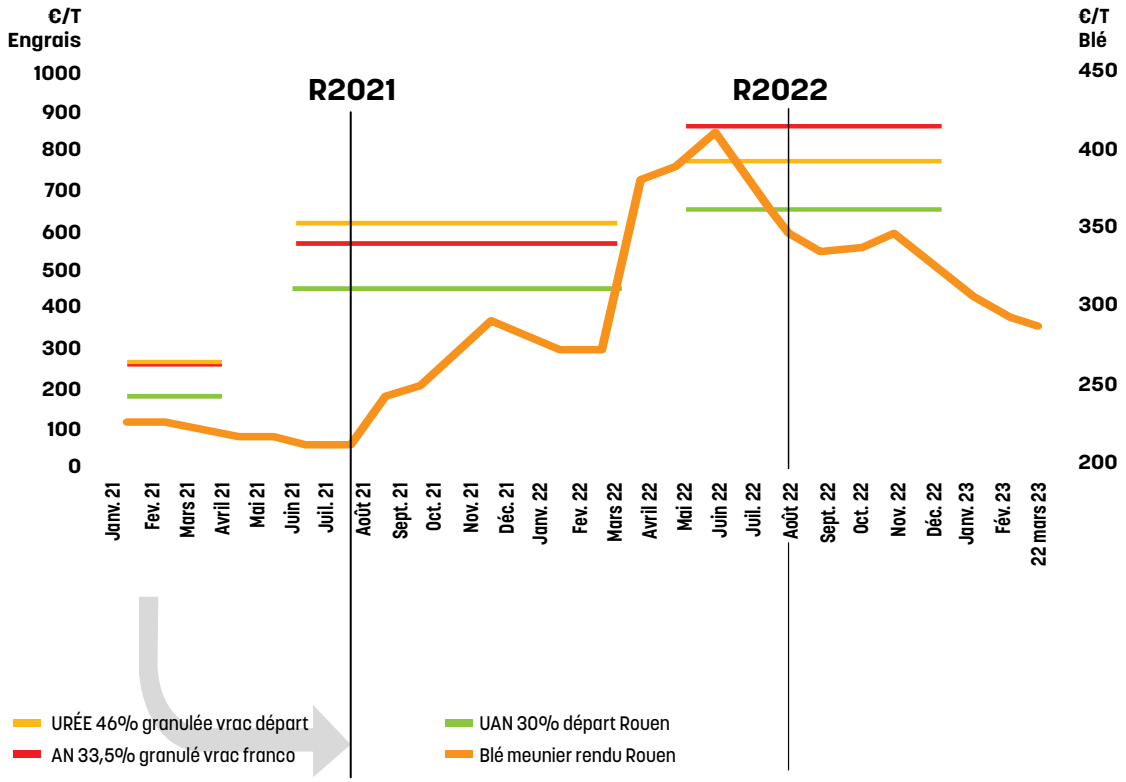

C'est pourquoi l'AGPB, avec l'appui de la FNSEA, du Copa-Cogeca, et de nombreux parlementaires européens, a demandé depuis octobre 2021 la suspension des droits de douane à l'importation des engrais azotés. Nous avons été partiellement entendus puisque la Commission européenne a proposé le 18 juillet 2022 une suspension des droits de douane sur les importations d'ammoniac et d'urée. Cette mesure, approuvée par le Conseil le 16 décembre 2022 pour une durée de 6 mois, est arrivée trop tardivement et avec une portée trop étroite.

Soutenus par le Parlement européen (Résolution Norbert Lins du 16 février 2023) et le Comité économique et social européen (Avis Arnold Puech d'Alissac du 23 mars 2023), les céréaliculteurs restent mobilisés sur ce dossier stratégique pour assurer le bon fonctionnement du marché.

Une année exceptionnelle **pour l'exportation de céréales**

L'année 2022 a été exceptionnelle pour le commerce international des céréales françaises, avec 34 millions de tonnes exportées vers l'Europe et le reste du monde. Nos céréales non transformées ont rapporté un excédent de 11,5 milliards d'euros à la balance commerciale française, alors que ce solde varie habituellement entre 6 et 7 milliards d'euros. Par rapport à 2021, cet excédent a bondi de 72%, la hausse étant attribuable pour un tiers à l'augmentation des volumes, et pour deux tiers à l'augmentation des prix du marché.

A noter également la bonne tenue des produits céréaliers transformés (produits amylacées, préparations alimentaires, aliments pour animaux, malt...), dont le solde commercial, en hausse de 14%, s'est établi à 3,1 milliards d'euros. C'est finalement l'ensemble de la filière céréalière qui profite de cette embellie, avec un excédent commercial total de 14,6 milliards d'euros en 2022, en hausse de 55% par rapport à 2021.

Céréales : évolution du solde des échanges extérieurs (en MDS €)

Les céréales bio : une progression ralentie **par les conséquences de l'inflation**

2022 a montré un changement de tendance en agriculture biologique en grandes cultures. Si les grandes cultures étaient les plus dynamiques pour la conversion au cours des années précédentes, la crise du pouvoir d'achat a fait ralentir la demande en produits bio et s'est répercutée sur les besoins en meunerie bio.

On constate désormais autant de « déconversions » en bio en grandes cultures que de conversions et les surfaces en grandes cultures progressent encore du fait des confirmations des engagements des années précédentes pour atteindre 800 000 ha. Mais la dynamique devrait fléchir à court terme.

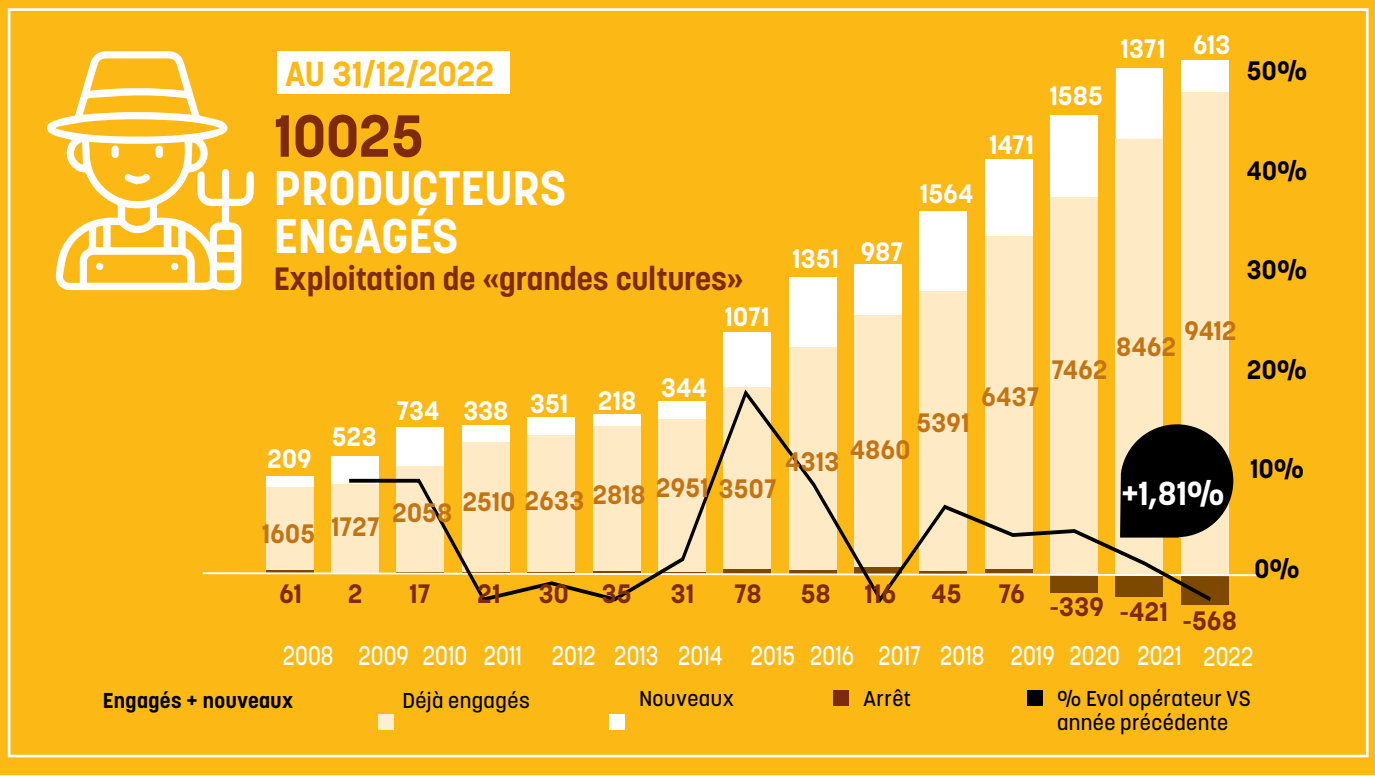

Source : Agence BIO / OC - Exploitations dont la production principale est les grandes cultures situation au 31 décembre 2022

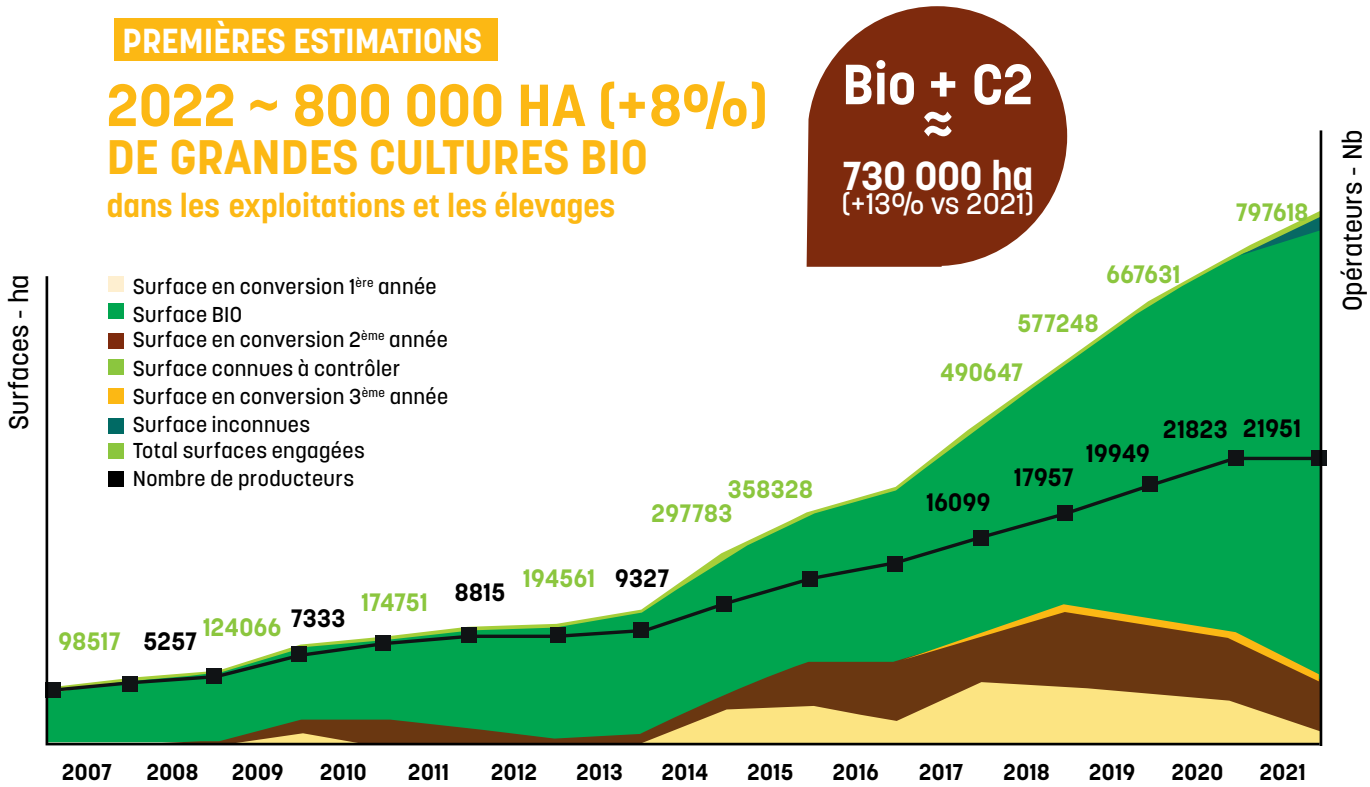

3 UNE MOBILISATION POUR TOUS LES CÉRÉALIERS

Des avancées **significatives**

Une forte mobilisation pour une PAC plus juste

Après l'accord européen de juin 2021 sur la nouvelle PAC consacrant à la fois un durcissement des normes environnementales et une plus grande liberté des Etats membres dans la distribution des soutiens, les céréaliers se sont employés, avec la FNSEA, à obtenir une mise en œuvre française, le programme stratégique national (PSN), qui soit la moins pénalisante possible pour les entreprises agricoles. Le PSN français, dont la première version a été soumise par les autorités françaises en décembre 2021 puis la version finale en juillet 2022, acte en particulier **deux résultats :**

1 SUR LE PLAN DES PAIEMENTS, UNE ENVELOPPE DU NOUVEL ÉCORÉGIME AU MINIMUM PERMIS PAR LA RÈGLEMENTATION EUROPÉENNE (25%) AVEC UNE STABILITÉ DE L'ALLOCATION ENTRE SECTEURS DE PRODUCTION, APRÈS LE « RÉÉQUILIBRAGE » EN FAVEUR DE L'ÉLEVAGE À L'HERBE MIS EN PLACE LORS DES RÉFORMES PRÉCÉDENTES.

2 DANS UN CADRE EUROPÉEN DURCI, UNE ABSENCE DE NOUVELLE SURTRANSPOSITION DES NORMES ENVIRONNEMENTALES, SUR LA CONDITIONNALITÉ (BCAE 7 ET 8) COMME L'ÉCORÉGIME, CE QUI DEVRAIT LIMITER LES BAISSES DE PRODUCTION INDUITES PAR LA RÉFORME.

Outre la fin de l'hémorragie des aides aux grandes cultures, les céréaliers ont obtenu de haute lutte **trois succès syndicaux majeurs** :

1 UNE LIMITATION DES NOUVELLES CONTRAINTES LIÉES AUX OBLIGATIONS DE ROTATION DE LA CONDITIONNALITÉ ET À LA DIVERSIFICATION DES CULTURES DANS L'ÉCORÉGIME « PRATIQUES », COMPRENANT NOTAMMENT UNE DIFFÉRENCIATION ENTRE CULTURES D'HIVER ET DE PRINTEMPS ET ENTRE BLÉ DUR ET BLÉ TENDRE (BCAE 7) ;

2 LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE « CE2+ », DONT LE CAHIER DES CHARGES EST PORTÉ PAR L'AGPB, L'AGPM ET LA FNSEA, DONNANT ACCÈS AU NIVEAU DE BASE DE L'ÉCORÉGIME, QUI OFFRE UNE ALTERNATIVE ACCESSIBLE AUX PRODUCTEURS PÉNALISÉS PAR LES EXIGENCES DE DIVERSITÉ DES CULTURES ;

3 ET UNE NETTE AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCÈS ET DU FINANCEMENT DE L'ASSURANCE RÉCOLTE, QUI LAISSE ESPÉRER UN FORT DÉVELOPPEMENT DE SA DIFFUSION : PRISE EN CHARGE À 70%, FRANCHISE À PARTIR DE 20%, FONDS DE SOLIDARITÉ NATIONAL OUVERT À TOUS AU-DELÀ DE 50% DE PERTES POUR LES GRANDES CULTURES QUI EN ÉTAIENT PRÉCÉDEMMENT EXCLUES, BUDGET PORTÉ DE 150 À 680 M€ PAR AN.

On peut également citer l'obtention des « dérogations Ukraine » en 2022 et 2023 sur les surfaces non productives (BCAE 8) et l'obligation annuelle de rotation (BCAE 7), la reconnaissance des handicaps subis par les grandes cultures en zone intermédiaire à travers la nouvelle « MAEC ZI » dotée de 33 M€ avec un cahier des charges accessible sans contrainte phytosanitaire, ainsi que l'ouverture des programmes opérationnels aux grandes cultures (avec un budget toutefois symbolique pour les céréales).

En revanche, nous n'avons pas pu éviter trois nouvelles contraintes inscrites dans la règlementation européenne : le durcissement des exigences de non-production dans la BCAE 8 par rapport à l'ancien verdissement ; l'obligation de bandes tampons le long des canaux d'irrigation et fossés de drainage (BCAE 4) et la mise en place d'une obligation de couverture, certes minimale, en interculture longue en zone non vulnérable (BCAE 6). Ainsi qu'une nouvelle complexification des règles de la PAC, notamment sur les différents barèmes et catégories de cultures.

A ce jour (avril 2023), il faut mentionner les chantiers encore ouverts du PSN français, sur lesquels l'AGPB reste mobilisée pour obtenir satisfaction : une définition plus acceptable des cultures de d'hiver/printemps (date pivot actuelle au 1er janvier), une éligibilité PAC des Sociétés en participation (SEP : assolements en commun) et un abandon de la sanctuarisation des haies, mesure totalement contre-productive, avec l'autorisation de les déplacer sans condition.

Il faut enfin mentionner que le budget européen de la PAC ne permet pas de s'adapter à l'inflation, pourtant significative actuellement, qui impliquera, selon les dernières estimations, une perte de valeur pour la PAC de 85 milliards d'euros sur la programmation 2021-2027 par rapport à 2020. L'AGPB défendra une hausse du budget qui prenne en compte à la fois l'inflation et les nouveaux besoins en termes d'investissements de modernisation, d'adaptation des exploitations (fertilisation, protection des plantes, irrigation...) et de gestion des risques.

Certification environnementale CE2+ : **reconnaître et valoriser une boucle vertueuse**

Construite et portée par l'AGPB, la FNSEA et l'AGPM en étroite collaboration avec les services du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, la certification CE2+ ouvre une nouvelle voie d'accès aux écorégimes avec l'objectif d'enclencher une boucle vertueuse et de garantir un accès plus juste à la nouvelle PAC pour des milliers d'agriculteurs.

Le cahier des charges a été reconnu officiellement par l'Etat le 8 mars 2023. Après plus de 6 mois de travail, l'Etat a validé cette approche pragmatique reconnaissant les pratiques qui concilient production et environnement.

La CE2+ est une certification exigeante adaptée aux réalités des exploitations agricoles. Elle reconnait et valorise enfin les actions quotidiennes des exploitations agricoles en faveur de l'environnement, telles que l'agriculture de précision ou encore le recyclage des déchets.

Les règles d'accès à cette certification désormais validées, les organismes certificateurs qui accompagnent les agriculteurs dans leur engagement à produire mieux, peuvent désormais accompagner le déploiement de la CE2+ dans des démarches individuelles ou collectives sur tous les territoires.

Gestion des risques : **des leviers pour une meilleure résilience économique des exploitations**

Réforme de l'assurance récolte : bilan de la mise œuvre 2023

Après d'intenses négociations en 2022 pour obtenir que l'assurance multirisques climatiques soit améliorée pour les grandes cultures, l'AGPB se félicite de constater des résultats dès la première année de mise en œuvre depuis le 1er janvier 2023.

Les premières informations transmies par les deux principaux assureurs montrent une progression significative des surfaces assurées et surtout une meilleure couverture des risques permise par les avancées obtenues.

Grâce à la mise en place du fonds de solidarité nationale qui prend en charge la part des risques d'ampleur exceptionnelle (au-delà de 50% de pertes pour les grandes cultures), les hausses de cotisations ont pu être contenues voire annulées, pour de meilleures garanties.

Les producteurs peuvent désormais bénéficier d'une franchise abaissée à 20% pour un tarif subventionné à 70%, en application de ce que l'AGPB avait contribué à obtenir en 2019 dans l'accord européen omnibus. Il semblerait que plus d'un tiers des contrats en grandes cultures soit couvert par cette franchise de 20% au lieu de la pratique largement répandue de 25%.

Dans le même temps, les agriculteurs ont pu augmenter le prix assuré du fait de la conjoncture haussière, améliorant la possibilité d'indemnisation en cas de sinistre.

Pour l'AGPB, les enjeux de la réforme sont stabilisés pour 2023-2025, avec un engagement financier de l'Etat qui permet de compléter à hauteur de 680 M€ par an l'enveloppe consacrée à la gestion des risques. Les assurés en grandes cultures bénéficient comme les autres secteurs de la réforme, succès qui n'était pas assuré dans la mesure où les premières ébauches privilégiaient largement la prairie et l'arboriculture.

L'AGPB a engagé toute son expertise pour appuyer la FNSEA dans l'obtention de cette enveloppe revalorisée annoncée par le Président de la République à Terres de Jim en septembre 2022. Ce dispositif permettra d'indemniser à taux réduit les cultures non assurées (45% puis 40% des pertes excédant 50%), rendant éligibles les grandes cultures au nouveau fonds de solidarité nationale qui remplace le fonds de calamités, dont elles étaient exclues.

En contrepartie, la contribution des producteurs à ce fonds de solidarité nationale devra revenir à 11% au lieu de 5% prélevés sur les contrats d'assurance agricole (matériels, bâtiments).

Mais l'AGPB ne compte pas s'arrêter de défendre les intérêts des producteurs de grandes cultures et entend bien demander aux prochains comités de développement de l'assurance récolte une revalorisation des coûts de production qui sert de référence au calcul de la subvention accordée sur les primes d'assurances (subvention de 70% accordée actuellement dans la limite de 120% de coûts datant de 2015-2017).

L'épargne de précaution : un outil plus utile que jamais !

Dans le contexte actuel de forte volatilité exacerbé des chiffres d'affaires et des charges, l'AGPB n'a jamais cessé de remettre en avant auprès des parlementaires l'intérêt de doter les producteurs agricoles d'outils tels que la dotation pour l'épargne de précaution (DEP), véritable outil d'auto-prévention du phénomène d'effet ciseaux. Le législateur a préféré reporter ce débat dans un contexte budgétaire tendu, mais a toutefois reconduit le dispositif, qui était provisoire, pour 3 années supplémentaires et indexé les seuils sur l'inflation, ce qui est une première victoire après les assouplissements significatifs obtenus en matière de gestion de l'épargne de précaution en 2019. Cette reconnaissance par le législateur de l'intérêt d'un tel outil pour le chef d'entreprise agricole responsable renforce la volonté de l'AGPB d'en faire pour le futur un outil encore plus adapté en demandant d'accélérer la constitution de l'épargne les bonnes années par un déplafonnement plus important, au regard de l'enseignement des dix dernières années.

la contractualisation entre filières animales et végétales : **une initiative saluée mais non transformée par le législateur**

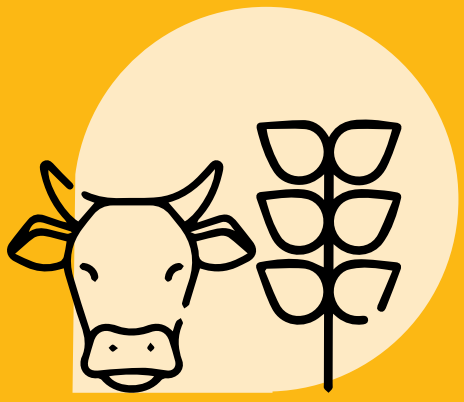

Dans un contexte post Covid 19 conjugué à celui de la guerre en Ukraine, toutes les filières ont été désorientées : face aux évolutions des charges et à la volatilité des cours agricoles, le manque de visibilité économique a impacté toutes les filières agricoles

Ces circonstances exceptionnelles ont constitué une opportunité pour relancer les travaux sur les synergies entre filières animales et végétales, en recherchant des mécanismes permettant de lisser les évolutions à un moment pour les uns et à un autre moment pour les autres sur une base volontaire. Depuis l'accord de contractualisation inter-filières du 15 juin 2011, la maturité des acteurs a augmenté, mais il manquait un mécanisme d'incitation, par exemple à travers un avantage fiscal, qui permettrait de faciliter la mise en œuvre de solutions gagnants/gagnants.

Aux côtés de nombres d'organisations professionnelles agricoles, l'AGPB a porté au sein de la FNSEA, et devant le législateur cette idée de bonification de la DEP pour encourager une contractualisation pluriannuelle volontaire. Si cette suggestion qui a retenu l'attention de tous n'a pas été validée dans la loi de finances 2022, elle est reprise dans le cadre d'une proposition de loi sur la compétitivité par des sénateurs qui ont été convaincus par cette approche responsable au sein de la profession agricole.

Proposition de loi visant à sécuriser l'approvisionnement des Français en **produits de grande consommation (Egalim 3)**

Faisant suite aux lois dites « Egalim I » et « Egalim II » réglementant les relations entre fournisseurs et distributeurs dans le cadre des négociations commerciales, ce texte vise à prolonger ou parfaire certaines dispositions.

Dans ce cadre, l'AGPB a œuvré aux côtés de l'interprofession pour maintenir certaines pratiques commerciales qui ont fait leur preuve, notamment en défendant un amendement visant à exclure les céréaliers de l'obligation de renégociation automatique des prix dans les contrats de vente d'une durée d'exécution supérieure à 3 mois.

Anticiper et se mobiliser **pour garantir des moyens de production durables**

Projet de loi de finances **pour 2023**

Malgré la singularité des débats budgétaires avec l'utilisation à plusieurs reprises de l'article 49.3 de la Constitution (engagement de la responsabilité du Gouvernement qui a pour conséquence pratique d'arrêter les débats en séance), un certain nombre de dispositions agricoles que nous avons soutenues, ont été retenues : prorogation du crédit d'impôt HVE, indexation de la DEP sur l'inflation ou encore, l'exonération de la taxe à l'essieu pour le transport des récoltes.

L'amendement visant à instaurer un crédit d'impôt Label Bas carbone, défendu par l'AGPB, a été adopté mais n'a malheureusement pas été conservé dans la version finale.

En revanche, malgré notre mobilisation pour encourager une contractualisation entre filières animales et végétales sur une base volontaire, la disposition n'a pas été adoptée. Cet amendement fédérait pourtant la majorité des filières agricoles qui prenaient leurs responsabilités de manière inédite pour structurer des synergies d'avenir.

Règlements européens du Green Deal : **la mobilisation**

Dans ses projets de stratégies « De la fourche à la fourchette » (Farm to Fork) et « Biodiversité » dévoilés en 2020 dans le cadre du « Green deal », la Commission européenne proposait pour l'agriculture d'ici 2030 une baisse de 50% de l'usage des produits phytosanitaires et de 20% de l'usage des engrais, une hausse de la surface en agriculture biologique de 8,5 % à 25% et une hausse de la surface agricole non productive de 4% à 10% Outre leur pertinence douteuse vis-à-vis de l'environnement, ces objectifs entraineraient une baisse de la production agricole de l'UE évaluée entre -15% et -50% en grandes cultures selon les études. Cela provoquerait des prix en hausse, une baisse des revenus des agriculteurs, plus d'importations, et moins d'exportations, le tout avec des bénéfices environnementaux limités, à cause des transferts de production hors d'Europe.

L'AGPB, avec les autres organisations de grandes cultures et la FNSEA, a donc d'abord fait connaître son opposition aux objectifs chiffrés des deux stratégies, en avançant des contre-propositions plus pertinentes vis-à-vis de l'environnement sans pénaliser la production : réduire les risques des pesticides (« Contrat de solutions »), réduire les pertes d'azote grâce au fractionnement, aux inhibiteurs et aux outils de pilotage et d'aide à la décision, proportionner le développement de l'agriculture biologique à la demande, développer la biodiversité sur les parcelles cultivées…

Même si la crise du Covid puis la guerre en Ukraine ont remis à l'ordre du jour les impératifs d'autonomie et de sécurité alimentaires donc de production agricole, la Commission européenne, appuyée par certains Etats membres et les tenants de la décroissance, maintient ses objectifs chiffrés et son programme de nouvelles règlementations européennes pour les transformer en obligations. Face à l'important flux de nouvelles propositions législatives européennes (tableau ci-contre), il s'agit maintenant pour les céréaliers de combattre ou d'améliorer point par point chaque projet règlementaire. Les textes suivants sont porteurs des enjeux les plus importants :

La mesure d'ajustement carbone aux frontières (MACF/CBAM), proposée en juillet 2021 et dans laquelle nous n'avons pas réussi à éviter qu'elle cible les engrais. Les importations d'engrais seront surtaxées à partir des années 2030. Paradoxalement, les produits agricoles européens ne bénéficieront pas de cette protection.

Le règlement contre la déforestation importée, proposé en novembre 2021 et acté en décembre 2022, l'une des rares initiatives que nous avons encouragées car elle limitera les importations de produits comme le soja, l'huile de palme et la viande bovine provenant de terres récemment déforestées.

Le projet de règlement sur l'utilisation durable des pesticides (SUR) de juin 2022, qui rendrait obligatoire la réduction de 50% de l'utilisation des produits phytosanitaires d'ici 2030 ainsi que leur interdiction dans de nombreuses « zones sensibles » et pour lequel, avec l'appui de nombreux parlementaires européens, nous demandons à la fois une étude d'impact sérieuse, la révision des objectifs et leur conditionnement à l'existence de solutions alternatives ;

Le projet de juin 2022 instituant des objectifs contraignants de restauration de la nature dont nous dénonçons les objectifs en matière d'agriculture qui sont à la fois irréalistes, injustes, inadaptés à la nécessité de produireet non financés ;

Le cadre européen de certification des absorptions de carbone, proposé en novembre 2022, nécessaire dans son principe mais sur lequel nous insistons sur sa faisabilité et la nécessaire prise en compte des réductions d'émissions au même titre que la séquestration de carbone dans les sols ;

Le règlement «Taxonomie» destiné à définir la « finance verte » de l'UE, présenté en 2018 et adopté en 2020, dont les textes d'application concernant l'agriculture sont encore en discussion, et dans lesquels nous demandons que les critères de durabilité soient les mêmes que ceux définis dans la PAC ;

Le cadre européen sur les systèmes alimentaires durables (SFSF), dont le projet est attendu fin 2023, et dans lequel nous demandons également que les critères de durabilité soient ceux définis dans la PAC ;

Le projet de règlementation sur les nouvelles méthodes d'amélioration variétale (NBT), lui aussi attendu fin 2023, et grâce auquel nous attendons enfin l'accès aux nouvelles techniques d'édition génomiques, indispensables à l'obtention de variétés plus tolérantes aux stress climatiques et biotiques et permettant une moindre utilisation d'azote et de produits phytosanitaires.

Calendrier **règlementaire européen**

Green Deal et agriculture : 48 initiatives

48 initiatives législatives ou non	
Entre 2020 et 2024, pour la plupart n'ayant d'effet qu'après 2030	
Durabilité de l'agriculture	
Stratégie de protection des sols	2021
Stratégie énergétique (Fit for 55: ETS, ESR, LULUCF, RED)	2021
Directive Emissions industrielles	2022
Gestion intégrée des nutriments	2023
Permis de captages des eaux	2023
Règlement Utilisation durable des pesticides (SUR)	2022
Objectifs de restauration de la nature juridiquement contraignants	2022
Cycles du carbone durables/Certification stockage de carbone dans les sols	2021 2022
Politique commerciale	
Lutte contre la déforestation importée	2021
Mesure d'ajustement carbone aux frontières (CBAM)	2021
Réciprocité des normes dans les échanges commerciaux	2021
Politiques économique et alimentaire	
Taxonomie	2021
Systèmes alimentaires durables (FSFS)	2023
Gouvernance d'entreprises IAA	2021
Promotion, approvisionnements écoles et restauration collective	2021
Etiquetage environnemental	2021
Taxation des aliments déséquilibrés	2023

Protection des cultures : **dialoguer et retrouver du bon sens**

Depuis 2018, l'AGPB participe aux travaux de l'ANSES dans le cadre de la Plateforme de dialogue concernant les autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques. Réel forum de discussion avec les parties prenantes, les sujets abordent à la fois les différents travaux de l'ANSES mais aussi la remontée d'informations de terrain sur la « phytopharmacovigilance ». Par exemple, l'ANSES a présenté des travaux de recherches sur les matériels permettant la réduction de la dérive, les alternatives au glyphosate ou bien encore le dossier prosulfocarbe. Mobilisé très tôt sur le sujet de la volatilité de cette molécule, l'AGPB a informé son réseau sur les nouvelles modalités d'usage du prosulfocarbe.

Cette plateforme permet aussi de présenter les données sur l'évolution des ventes de produits phytos et celle de l'homologation des produits.

Evolution des quantités totales des substances actves vendues par type d'usages

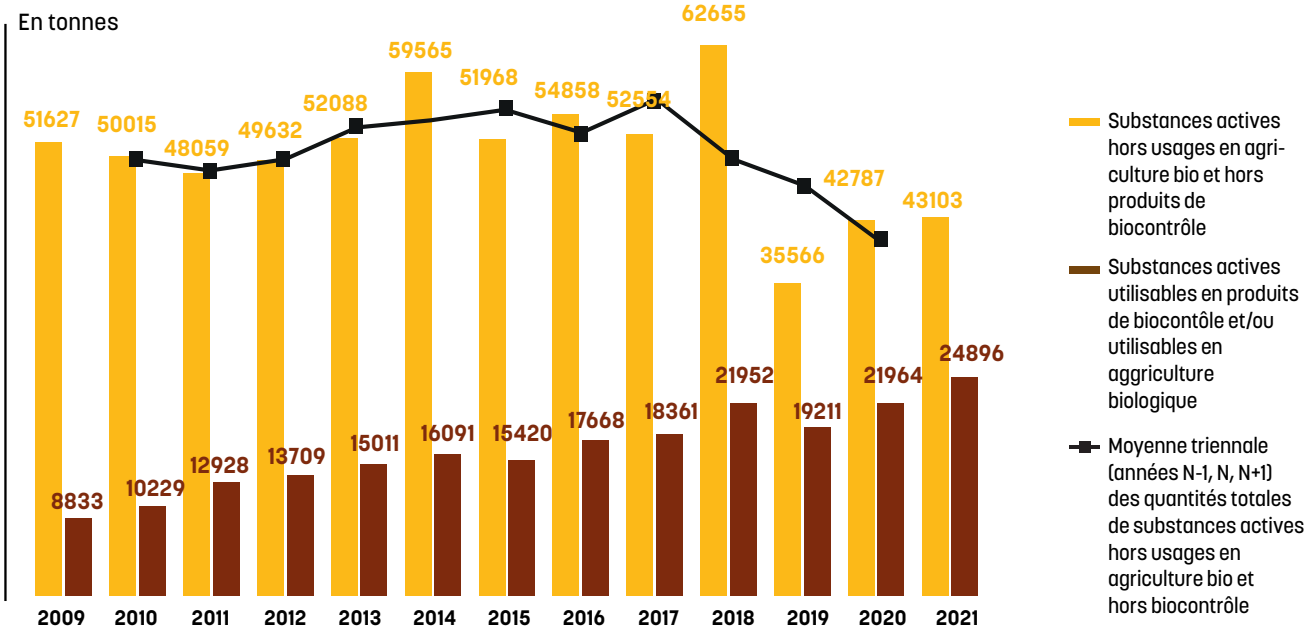

Source : BNVD - vente au code commune INSEE des distributeurs, extraites le 17 mai 2022.
Traitements : OFB, 2022 ; SDES, 2022

Part des substances actives classées CMR par rapport aux ventes totales des substances actives

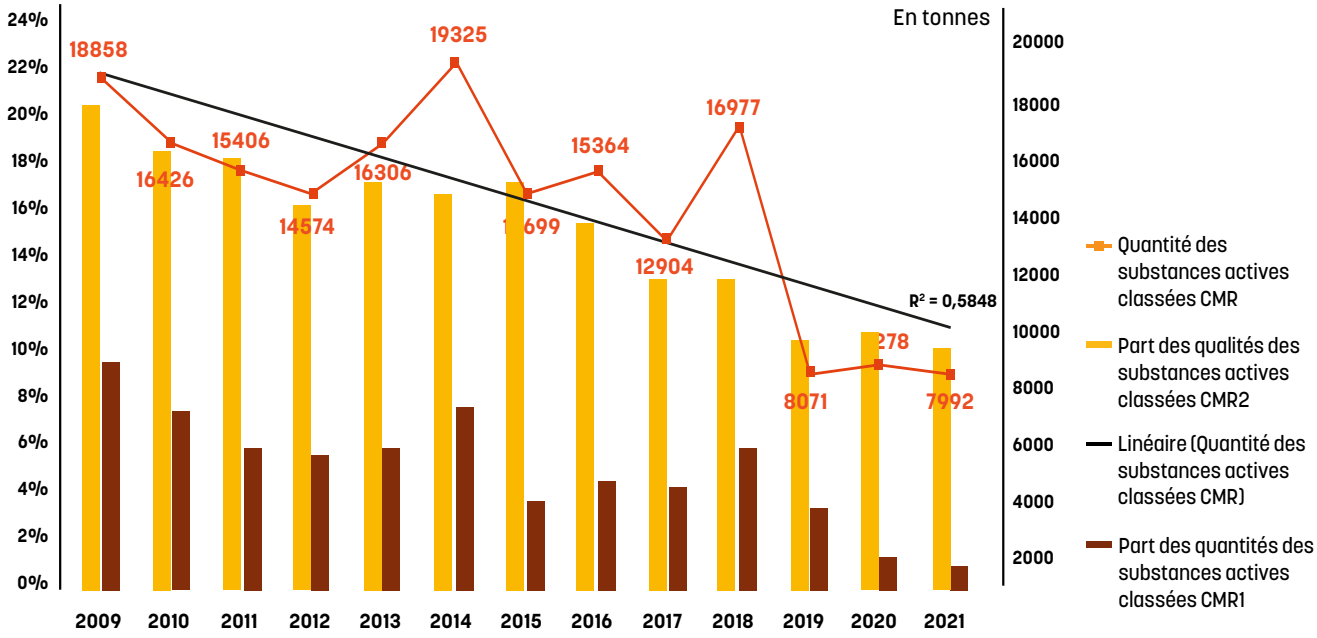

Sur le sujet des CMR2 dans le cadre des zones de non-traitement (ZNT) riverains, l'AGPB a fait valoir la nécessité de réduire au maximum les distances lorsqu'il existe des moyens et techniques permettant de limiter la dérive. Les instituts techniques, l'INRAE et l'ACTA ont ainsi pu présenter une partie des résultats de l'étude CAPRIV pour explorer et valider des moyens de réduction des risques d'exposition des riverains lors de l'application de produits de protection des plantes, pour les principales filières végétales.

Lors du Salon de l'agriculture en février 2022, la Première ministre a annoncé un plan de développement d'alternatives aux produits phytosanitaires où il s'agit de coordonner à la fois les filières, la R&D (Instituts techniques et INRAE) et l'Etat pour accélérer la recherche de solutions. Face aux risque d'impasses techniques et agronomiques en cas de retrait de certains produits phytosanitaires, l'AGPB appelle à des investissements massifs pour développer des alternatives réellement efficientes.

4 LA COMPÉTITIVITÉ, CLÉ D'UNE AGRICULTURE DURABLE

De nouvelles perspectives **pour créer de la valeur**

Le projet de loi Energies **renouvelables**

Le projet de loi dit « Energies renouvelables », ayant pour ambition de rattraper le retard français et accélérer le déploiement des projets d'ENR, a été promulgué le 11 mars 2023. Les sujets agricoles dans le texte ont suscité de riches débats, notamment autour de l'agrivoltaïsme et du biogaz.

Le texte a été en effet l'occasion de nous mobiliser pour permettre de **mieux définir et encadrer l'agrivoltaïsme** : une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil, dont les modules sont situés sur une parcelle agricole, et devant rendre à la parcelle l'un des services directs proposés par l'ADEME (amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques, adaptation au changement climatique, protection contre les aléas, etc.).

L'installation agrivoltaïque doit par ailleurs garantir une **production agricole significative** (activité principale de la parcelle), un **revenu durable** en étant issu, être **réversible** et exploitée par un **agriculteur actif**. Enfin, la **CDPENAF devra rendre un avis conforme** sur chaque projet.

Sur le **volet biogaz et méthanisation,** l'instauration d'un seuil minimal de 80 % d'intrants agricoles pour pouvoir qualifier un méthaniseur d'agricole a pu être repoussée au profit du maintien du seuil de 50 %, plus équilibré.

Projet de loi d'orientation et d'avenir agricole : **partager notre travail prospectif**

Lors des **Terres de Jim en septembre 2022,** le Président de la République avait annoncé des consultations en vue de la mise en œuvre d'un « pacte de renouvellement et d'avenir pour l'agriculture », qui passera notamment par une « loi d'orientation et d'avenir agricoles en 2023 », fixant un cap pour 2030.

L'AGPB s'est investie dans cette concertation lancée en décembre 2022, qui se décline notamment à travers **3 groupes de travail : « Orientation et formation » ; « Installation** et **« transmission ; et « Adaptation et transition »** dans lequel l'AGPB a choisi de participer pour penser l'agriculture de demain en maintenant notre production.

C'est dans cette dynamique que l'AGPB et ses partenaires des associations spécialisées des grandes cultures ont réaffirmé leur engagement dans la prospective Culturibles 2030 pour anticiper les impacts des choix politiques qui pourraient être pris pour les années futures.

Le conflit ukrainien a remis en évidence l'urgence d'une stratégie française en faveur d'une souveraineté alimentaire mais tous les partisans d'une trajectoire de la « Ferme à la fourchette » dure n'ont pas désarmé pour autant et les textes actuellement à l'étude au niveau européen n'ont pas changé de trajectoire, portant les germes d'une décroissance de l'activité agricole.

Les organisations de grandes cultures comptent donc bien poursuivre leur argumentation notamment au travers de Culturibles, en faveur d'une agriculture dynamique et responsable, assumant l'ambition d'être plus durable pour « produire plus, produire mieux ».

Les échéances programmées notamment au travers du PLOAA sont l'occasion pour l'AGPB de s'en faire le porte-voix.

Valoriser les bonnes **pratiques et déployer des indicateurs**

L'AGPB poursuit son projet **« Agriculture et biodiversité en Nouvelle-Aquitaine »** avec l'Association NOE, la Chambre régionale d'agriculture Nouvelle Aquitaine et la Coopérative OCEALIA, via le financement du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine. Pour rappel, il s'agit d'évaluer deux pratiques agricoles issues du guide AGPB – OFB (couverture des sols en interculture et mosaïque de cultures diversifiées) en lien avec les indicateurs du Club AGATA (indicateurs de « pression » et d'état de la biodiversité) et l'expertise d'écologues. Seize parcelles d'adhérents de la coopérative agricole Océalia ont été choisies pour cette expérimentation. Les résultats seront rendus publics le **13 juin 2023** autours d'ateliers pédagogiques chez un agriculteur partenaire.

Encourager la biodiversité à l'échelle Européenne

Les agriculteurs sont les premiers témoins de la biodiversité et l'European Landowner's Organization (ELO) l'a bien compris. L'association européenne des propriétaires fonciers a en effet crée **AgriLife** : **un label et un réseau récompensant les bénéfices environnementaux dans l'agriculture.**

L'AGPB collabore avec ELO puisque 4 de ses administrateurs sont pilotes pour le programme AgriLife.

Les dernières orientations européennes comme le « Pacte Vert » incitent à développer un outil en amont pour mettre en valeur les bonnes pratiques en termes d'agrobiodiversité et d'agroenvironnement. Le label AgriLife a donc pour but d'inciter les gouvernements et les institutions européennes à considérer ces initiatives par l'attribution de subventions ou la mise en place de programmes.

Construire des solutions par l'innovation variétale

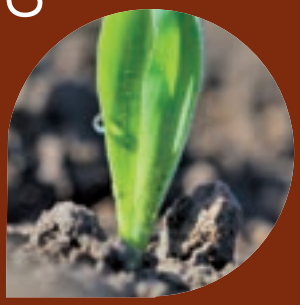

Enjeu stratégique majeur pour l'agriculture et singulièrement pour le secteur céréalier, le progrès génétique est central pour l'AGPB car la sélection représente, pour les années à venir, une des réponses aux enjeux climatiques, sanitaires, alimentaires et économiques.

Au niveau européen, L'AGPB poursuit sa mobilisation en faveur du financement de la création variétale, tout en défendant le système des obtentions végétales face aux brevets, et en faisant respecter le droit des agriculteurs à utiliser des semences de ferme.

En juin 2022, un nouvel accord interprofessionnel a été signé. Celui-ci est le 7ème depuis la mise en place des accords interprofessionnels relatifs au financement de la recherche en céréales à paille. Depuis 2001, ces dispositifs permettent de sécuriser les moyens de l'obtention variétale en France.

En pratique, avec ce nouvel accord « Contribution Recherche et Innovation Variétale » (CRIV), qui a remplacé la Contribution volontaire obligatoire recherche (CVO), la contribution des céréaliers représente: 10,5 €/ha pour les semences certifiées (12 €/ha dans l'accord précédent) soit 0,8 % du CA par hectare ; 6,50 €/ha (5 €/ha dans l'accord précédent) pour les semences de ferme soit 0,5 % du CA par hectare.

Il permet par ailleurs une plus grande équité entre tous les agriculteurs bénéficiant du progrès génétique et confère ainsi une plus grande légitimité aux utilisateurs de semences de ferme dans leurs attentes d'innovation.

Enfin, l'accord conclu au printemps 2022 au titre de la C.R.I.V. pour une période de 3 campagnes arrivant à échéance en juillet 2025, l'AGPB se mobilise pour anticiper la prochaine période 2025-2028.

Dans ce cadre, la commission Semences de l'AGPB devra étudier plusieurs propositions avec pour objectif de parvenir à une plus grande efficience de l'azote et des protéines par exemple ou à une plus grande résistance aux bioagresseurs afin de limiter les intrants, et permettre une meilleure adaptation au changement climatique en veillant notamment à la qualité des projets retenus par le Fonds de soutien à l'obtention végétale (FSOV). Toutes ces propositions feront ensuite l'objet de discussions au sein du conseil d'administration de l'AGPB avant validation.

les intrants, et permettre une meilleure adaptation au changement climatique en veillant notamment à la qualité des projets retenus par le Fonds de soutien à l'obtention végétale (FSOV). Toutes ces propositions feront ensuite l'objet de discussions au sein du conseil d'administration de l'AGPB avant validation.

France Nation Verte :
les céréaliers pour une Planification de solutions !

Initiée en 2022 par le Président de la République pour répondre à l'urgence du changement climatique, la planification écologique porte pour la France, l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Cette méthode inédite, confiée à la Première ministre, propose une approche globale pour la transition écologique.

C'est le plan d'action « France Nation Verte » présentée en octobre 2022, avec 22 chantiers opérationnels regroupés en six thématiques majeures :

SE NOURRIR, PRODUIRE, PRESERVER, CONSOMMER, SE DEPLACER, SE LOGER.

Si l'agriculture trouve naturellement sa place dans la première par son rôle essentiel à notre souveraineté alimentaire, sa contribution à la transition écologique s'inscrit pourtant dans un périmètre bien plus large !

Du captage et stockage de carbone grâce à la photosynthèse à la production d'énergies décarbonées et de biomatériaux, en passant par la protection de la biodiversité ou encore la gestion de l'eau, les producteurs de grandes cultures sont d'ores et déjà parties prenantes des nombreux défis à relever. Fidèles à nos valeurs, nous construisons des réponses concrètes à l'urgence climatique et à la sécurité alimentaire et énergétique.

Des enjeux face auxquels les céréaliers ont toujours répondu présents.

Mais aujourd'hui face à des attentes sociétales parfois paradoxales et se traduisant par des injonctions contradictoires qui fragilisent des filières entières, l'AGPB et les producteurs de grandes cultures appellent à dépasser les idéologies.

Il est désormais urgent de construire une nouvelle politique agricole réaliste et pragmatique pour investir dans nos moyens de production, encourager l'innovation et avancer avec confiance. Nous souhaitons rappeler que les femmes et les hommes producteurs de grandes cultures sont des entrepreneurs du vivant, alliant au quotidien écologie et résilience économique.

Notre conviction, issue de notre travail prospectif « Culturibles » initié en 2019, est celle d'une croissance durable et innovante pour des transitions responsables. Les producteurs de grandes cultures sont prêts pour la planification écologique car leurs productions sont au cœur des solutions.

FRANCE NATION VERTE
SANTÉ • CLIMAT • BIODIVERSITÉ • RESSOURCES • ADAPTATION
SE DÉPLACER
Voitures et infrastructures routières
Mobilité courte distance (hors voiture)
Mobilité longue distance (avion, train)
SE LOGER
Construction et rénovation des logements
Aménagements des villes
PRODUIRE
Nucléaire
Transport de marchandises, logistique, e-commerce
Verdissement du secteur et des instruments financiers
Tertiaire (incluant les bâtiments publics de l'Etat et des collectivités, hors logement)
Prévention, gestion et valorisation des déchets
Production d'électricité décarbonée hors nucléaire
Production d'énergie décarbonée (hors électricité)
Décarbonisation de l'industrie
SE NOURRIR
Agriculture et pêche
Alimentation
CONSOMMER
Consommation plus durable (ménages)
Numérique responsable
Achats durables (de l'Etat, des collectivités et des entreprises)
PRÉSERVER
Forêt
Eau
Sols
Océans et mers
LÀ OÙ LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE NOUS SITUE

LÀ OÙ NOUS SOMMES VRAIMENT
GRANDES CULTURES DE SOLUTIONS
SANTÉ • CLIMAT • BIODIVERSITÉ • RESSOURCES • ADAPTATION
SE DÉPLACER
BIOCARBURANTS & DÉCARBONATION
SE LOGER
PRODUITS BIOSOURCÉS & BIOGAZ
PRODUIRE
AGRICULTURE PÉRENNE & SOUVERAINE
SE NOURRIR
ALIMENTATION DURABLE & VERTUEUSE
CONSOMMER
PRODUCTIONS LOCALES & RESPONSABLES
PRÉSERVER
CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE & STOCKAGE CARBONE

Relever
le défi carbone

2023 voit l'émergence d'un nouveau défi à relever : les pouvoirs publics ont sollicité les interprofessions agricoles Intercéréales et le CNIEL pour écrire leur feuille de route décarbonation dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

L'AGPB et l'AGPM se sont mobilisées avec Intercéréales pour écrire cette trajectoire qui sera construite avec l'aide d'Arvalis et des experts du carbone. L'enjeu de la feuille de route, dont les premiers éléments seront remis à l'été 2023 est de rappeler que les grandes cultures proposent des solutions complémentaires pour répondre aux enjeux :

AUGMENTATION DU STOCKAGE DU CARBONE DANS LES PARCELLES DE GRANDES CULTURES : SELON L'INRAE **86% DU POTENTIEL DE STOCKAGE CARBONE VIENDRA DES GRANDES CULTURES !**

CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE À L'ATTÉNUATION DES TRAJECTOIRES D'AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ PAR **LE DÉVELOPPEMENT DES BIOCARBURANTS, BIOÉNERGIES OU BIOMATÉRIAUX.**

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES).

Pour l'AGPB, il est possible de relever le défi ces trajectoires en accélérant toutes les innovations et adaptations des producteurs déjà en marche. Pour réussir, il est capital de chercher à concilier la production et la décarbonation d'une part, et de prendre en compte la logique globale des systèmes d'exploitation des grandes cultures. **Affaire à suivre de très près.**

Création HORIZON 03 44 23 15 67 - Crédit Photos - ® AdobeStock - ©Freepik - Juin 2023 - 1000 ex

Produire Plus et Produire Mieux

AGPB
CÉRÉALIERS DE FRANCE

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES PRODUCTEURS DE BLÉ ET AUTRES CÉRÉALES

23,25 avenue de Neuilly
75116 Paris
Tél. : 01 44 31 10 00
contact@agpb.fr

www.agpb.fr